

Très haut débit : une urgence absolue pour la montagne

Urgence et priorité : les mots se chevauchent et les élus de la montagne, là encore, ne décolèrent pas. Ils réclament à cor et à cri l'accès au très haut débit pour tous. Ils le font au nom de l'équité territoriale et de la solidarité nationale pour assurer le développement des territoires de montagne.

Difficile en effet de ne pas en être convaincu : sans accès aux réseaux de télécommunication et à Internet, point de salut pour les habitants de la montagne. Or, rentabilité à court ou à moyen terme oblige, les opérateurs du très haut débit sont essentiellement attirés par les territoires urbains à forte densité démographique. De toute évidence, les 5 millions d'ha-

bitants permanents et les 13 millions de personnes qui fréquentent la montagne chaque année ne sont pas leur priorité. A Bonneville, le ministre de l'Aménagement du territoire, Bruno Le Maire, s'est en revanche clairement engagé. Il affirme que « l'Etat a vocation à compléter ce que les opérateurs privés ne pourront faire pour des raisons d'intérêt économique » (*lire en page 27*).

Il y a urgence à agir en matière d'aménagement numérique du territoire, car de larges proportions de zones rurales et de montagne risquent à nouveau l'exclusion de ce réseau structurant et d'avenir, comme cela faillit être le cas voici bientôt un siècle pour l'électrification.



REPÈRES

LA CARTE DU TRÈS HAUT DÉBIT

- En juin 2010, le gouvernement a lancé le programme national très haut débit, dont l'objectif est d'assurer la couverture de 98 % du pays d'ici 2025, « grâce à la technologie la mieux adaptée à chaque territoire ».
- La fibre optique est la seule technologie garantissant véritablement un très haut débit fixe équivalant à 100 mégabits par seconde.
- La fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui a la propriété de conduire la lumière et sert dans les transmissions de données.
- La fibre optique offre un débit d'information très supérieur à celui des câbles coaxiaux et supporte un réseau « large bande » par lequel peuvent transiter aussi bien la télévision, le téléphone, la visioconférence ou les données informatiques...
- La France visait 4 millions de foyers « fibrés » fin 2012, elle en compte aujourd'hui 1,2 million seulement.
- Le déploiement du très haut débit a pour objectif de maintenir ou de développer les activités économiques dans les zones rurales et de montagne.
- A Bonneville, le ministre Bruno Le Maire a réaffirmé que le développement du numérique en montagne est l'une des priorités de l'Etat afin de contribuer au développement économique de ces territoires et d'éviter leur désertification.
- La Commission européenne a annoncé qu'elle consacrerait 9,2 milliards d'euros pour le développement des infrastructures numériques et elle a autorisé l'Etat français à verser une aide de 750 millions d'euros pour le déploiement des réseaux très haut débit.



Le très haut débit en montagne, c'est pour quand ?

C'est toujours la vieille histoire du verre à moitié plein ou à moitié vide. Sauf qu'en ce qui concerne le très haut débit aussi les habitants des zones de montagne ont l'impression qu'on leur présente un verre à moitié vide et qu'il faut qu'ils s'en satisfassent.

« Avez-vous déjà voulu télécharger un gros fichier sans disposer d'une connexion à très haut débit? Il faut y passer toute la nuit! », s'est exclamé un élu venu témoigner de ses difficultés.

Vrai que ces vieilles connexions sont parfois tellement poussives qu'elles désespèrent la montagne entière parce qu'elles renvoient ses citoyens à un quotidien qui n'est pas celui des

urbains. Et, à tort ou à raison, tout leur semble souvent figé.

Faute de fibre, Jérôme Coutant, membre du collège de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), a joué sur la corde sensible: « Le schéma directeur d'aménagement numérique est vraiment la priorité des collectivités locales, a-t-il expliqué. Il faut essayer de faire

ça au niveau géographique le plus pertinent. Les cas où il y a un débit qui n'est pas supportable doivent être traités comme des priorités dans le cadre de ces schémas directeurs et probablement par des solutions du type cuivre amélioré et, pourquoi pas, par du satellite. »

C'est qu'à Bonneville, tout le monde s'en souvenait: le gouvernement avait prévu que la totalité du territoire serait couverte par le très haut débit en 2025. Mais qui pouvait encore y croire alors que les retards semblent s'accumuler, et qu'à ce rythme le siècle n'y suffirait pas? Oui, quand on a été échaudé, comment faire abstraction de tous les handicaps qui pèsent sur la montagne et être sûr d'être au très haut débit avant la Saint-glinglin?

Et pourtant comment ne pas ressasser aussi à quel point le très haut débit changerait la vie en montagne? « Pour nos territoires, c'est une opportunité formidable parce que c'est un élément fort d'attractivité, a positivement le président Vincent Descœur. C'est synonyme de la capacité à s'affranchir de l'un de nos gros handicaps qui est la durée de déplacement. Et à monter des projets innovants: je pense,

Le très haut débit changerait la vie en montagne.



De g. à dr. : Jean-François Bureau, directeur des relations institutionnelles et internationales d'Eutelsat, Jérôme Coutant, membre du collège de l'ARCEP, Vincent Descœur, député du Cantal et président de l'ANEM, Bruno Janet, directeur des relations avec les collectivités locales France Télécom-Orange, Cyril Luneau, directeur général de SFR collectivités. Le débat était animé par le journaliste Olivier Razemon.

ILS ONT DIT

PAUL BLANC

Sénateur honoraire

« Soyons cohérents: l'Etat lui-même nous demande d'avoir le haut débit dans les communes. On nous recommande de transmettre non seulement les délibérations par mail mais on nous demande ou on nous demandera aussi tout ce qui concerne l'état civil et les marchés. Alors, si vous voulez transmettre les documents d'un marché avec du 512 kilobits, j'aime autant vous dire que vous y passerez toute la nuit et encore vous aurez quelques difficultés. Il y a là une question de la survie de la zone montagne qui est un problème d'aménagement du territoire. Simplement, je demande qu'on nous aide plutôt que de nous savonner la planche. Parce que nous sommes les derniers bien entendu à avoir le haut débit. »



FRANCIS CROS

Conseiller général du département de l'Hérault

« Le département est équipé du haut débit, partie montagne incluse. Un haut débit parfois limité mais je dois dire que c'est un patchwork de solutions technologiques qui nous permet aujourd'hui d'amener un formidable espoir, en particulier aux habitants de nos zones de montagne. Après avoir tiré 1000 km de fibre optique, après avoir couvert avec une technologie qui est le Wi-Fi max, donc du hertzien, un certain nombre de territoires, aujourd'hui nous attendons l'arrivée du satellite. C'est ce qui permettra aux citoyens et aux citoyennes de patienter jusqu'à l'arrivée du très haut débit sans être pénalisés. »



EXTRAITS DU DISCOURS DE BRUNO LE MAIRE,

ministre chargé de l'Aménagement du territoire

Egalement en charge de l'Aménagement du territoire, Bruno Le Maire a fait le point dans son allocution sur le déploiement des diverses technologies de communication et réaffirmé la responsabilité et l'engagement de l'Etat dans ce domaine.



« C'est la responsabilité de l'Etat de garantir la solidarité et l'égalité dans l'accès à la couverture au très haut débit. »

« Cette politique, je souhaite qu'elle avance dans trois directions qui correspondent, je crois, aux intérêts des élus de la montagne et des habitants de la montagne. Le premier point, c'est la garantie de l'égalité d'accès à un certain nombre de technologies et à un certain nombre d'avantages. Je donne juste un exemple qui est celui de l'accès au numérique. Y accéder dans les zones de montagne sera toujours plus difficile que dans les zones de plaine. Mais raison de plus pour continuer à se moderniser fortement afin que vous ayez un accès égalitaire à ces technologies modernes. C'est une des conditions majeures du développement des zones de montagne. Nous avons avancé sur la télévision numérique terrestre. Les Vosges et le Jura ont été équipés en 2010, la Région Rhône-Alpes et le Massif central au début de cette année. Je souhaite que nous accélérions le mouvement pour les Alpes-du-Sud et pour les Pyrénées où les opérations de déploiement ont commencé. Elles doivent être achevées dans les meilleurs délais. S'agissant de la téléphonie mobile, dont personne ne peut se passer, y compris dans les zones de montagne où je fais régulièrement

le constat qu'il reste encore trop de zones blanches. Même si leur plan de résorption touche à sa fin, il faut que nous continuions à accélérer ce déploiement et que pour la 4 G⁽¹⁾, nous poursuivions nos efforts afin que la résorption soit totale dans les meilleurs délais. Troisième orientation : les investissements en faveur des travaux de couverture numérique permettant d'accéder au très haut débit. C'est une priorité absolue. Vous ne ferez pas venir des médecins ou des activités d'emploi si vous n'avez pas, dans les zones de montagne, un accès au très haut débit. Je sais que c'est un défi considérable à relever mais c'est un défi dont dépend l'avenir de toutes les zones de montagne en France. Il faudra donc que nous retrouvions nos manches et que nous poursuivions les efforts qui ont été engagés. Nous avons décidé avec le président de la République et le Premier ministre de consacrer deux milliards d'euros d'investissement pour le lancement des premiers travaux de couverture numérique. Sur ces deux milliards d'euros, 900 millions vont être affectés au soutien des projets de collectivités dans des communes sur lesquelles les opérateurs n'ont pas pris

l'engagement de déployer leur propre réseau. L'Etat soutiendra par ailleurs, pour 100 millions d'euros, les projets complémentaires : montée en débit, déploiement de réseaux hertziens ou satellitaires susceptibles de couvrir les zones les moins denses. Enfin, l'Etat fera en sorte qu'une fois la majorité de la population couverte par le très haut débit, une démarche systématique soit engagée pour la couverture des zones récentes en très haut débit fixe et/ou en débit mobile. C'est la responsabilité de l'Etat de garantir la solidarité et l'égalité dans l'accès à la couverture au très haut débit. Nous sommes tous parfaitement conscients que les 900 millions d'euros consacrés en priorité aux zones où la population est moins dense ne suffiront pas à couvrir tous les besoins. Il est donc nécessaire que nous définissions rapidement les modalités de financement du fonds d'aménagement numérique des territoires. Mais je le redis : l'Etat a vocation à compléter ce que les opérateurs privés ne pourront faire pour des raisons d'intérêt économique. »

(1) Quatrième génération de standard pour la téléphonie mobile multipliant par 50 le débit de l'Internet mobile.

Une connexion à Internet est devenue un facteur de réussite.

par exemple, au télétravail dans le département du Cantal. » L'information en ligne, le développement en ligne, quel beau rêve ! Mais, pour les montagnards de terrain, ce n'est hélas encore qu'un rêve.

Et si, à Bonneville, les principaux opérateurs se sont ingéniés à faire assaut de bonne volonté et d'amabilités, le député-maire de la ville, Martial Saddier, tout en franc-parler, a posé la question qui était sur toutes les lèvres : « Quid des secteurs non rentables ? Qui les finance ? Et dans quel délai ? » Il en a marqué l'urgence : « Les nouvelles générations surfent du matin au soir sur Internet. Dans ce contexte, la survie des petites communes et le maintien de leur activité économique dépendent de ce que l'on fera à court terme pour que ces générations ne redescendent pas dans les vallées. »

Jérôme Coutant a pris un autre exemple pour démontrer que, quelle que soit l'activité, une connexion à Internet est devenue un facteur de réussite. « Voyez, a-t-il dit, un camping de montagne l'été. S'il n'y a pas de Wi-Fi, beaucoup de gens, surtout des étrangers, ne reviendront pas l'année suivante. »

Bref, qu'on en soit dingue ou qu'on regrette le temps de Néandertal, on ne peut plus se passer d'Internet. C'est même à se demander,

comment ils faisaient ces hommes-là... « Depuis l'été, on sent vraiment un frémissement, signale Bruno Janet, directeur des relations avec les collectivités locales, chez France Télécom-Orange. Et essayer la fibre c'est l'adopter. » Sans doute. Mais c'est l'égalité des citoyens devant les nouvelles technologies que veulent, avant toute autre promesse, les élus et les habitants de la montagne.



Martial Saddier :

« Quid des secteurs non rentables ? Qui les finance ? Et dans quel délai ? »

L'ANEM DEMANDE

LES ÉLUS DE LA MONTAGNE EXIGENT UN DÉPLOIEMENT ÉQUITABLE DU TRÈS HAUT DÉBIT SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

L'ANEM, dans le cadre de son 27^e congrès, demande :

- l'inscription dans la loi d'Internet à très haut débit comme une composante à part entière du service universel des communications ;
- la mobilisation, au nom du principe de neutralité technologique et à titre transitoire, de l'ensemble des supports complémentaires à la fibre optique, comme le satellite, pour assurer une montée en débit des zones les moins denses ;
- l'abondement immédiat, progressif, étalé sur dix ans, du fonds d'aménagement numérique du territoire, indispensable pour atteindre l'objectif de couverture en très haut débit de 98 % de la population en 2025.



Lire l'intégralité de la motion sur www.anem.org



L'ANEM porte devant le Parlement le débat sur le très haut débit

Dans la continuité du 27^e congrès, plus d'une centaine de députés de la majorité et de l'opposition ont cosigné une proposition de loi organisant un déploiement équilibré et coordonné du très haut débit (THD) déposée conjointement par le président et la secrétaire générale de l'ANEM, Vincent Descœur, et Chantal Robin-Rodrigo.

Les enjeux du passage au THD ont été au centre des travaux du 27^e congrès de l'Association. Les élus de l'ANEM ont rappelé, à cette occasion, les difficultés de son déploiement liées à la topographie et à l'éloignement des centres urbains en considérant que l'arrivée du THD ne doit pas induire d'inégalité de traitement entre les citoyens, qu'elle soit de nature géographique, technique

ou économique. Pour favoriser l'attractivité et le développement économique des territoires de montagne, Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo ont pris l'initiative de déposer l'un et l'autre une proposition de loi, rédigée en termes identiques.

Cette initiative parlementaire, cosignée par plus d'une centaine de députés appartenant à la majorité et à l'opposition, formule trois propositions essentielles pour garantir un déploiement équilibré du THD sur l'ensemble du territoire :

L'article 1^{er} intègre l'accès à Internet THD comme une composante du service universel des communications. L'article 2 prévoit la mobilisation de l'ensemble des supports complémentaires à la fibre optique, comme le satellite, pour assurer une couverture intégrale du territoire. Cependant le THD mobile ne doit pas être la solution palliative à l'absence de déploiement de la fibre optique dans les zones les moins denses.

L'article 3 fixe un objectif de montée en débit progressive des zones les moins denses afin de combler le retard avec les débits accessi-

bles dans les zones denses. Ainsi, la puissance maximale délivrée par Internet à haut débit atteindra 18 mégabits/seconde. Quand à l'article 4, il prévoit un abondement immédiat du fonds d'aménagement numérique du territoire, indispensable pour atteindre l'objectif de couverture par le plan national très haut débit.

Un rapport remis au Premier ministre fin 2010 sur le déploiement du THD conclut à la nécessité d'abonder ce fonds à hauteur de 660 millions

d'euros par an, pendant dix ans, pour atteindre l'objectif de couverture de 98 % de la population d'ici 2025.

Voir sur www.assembleenationale.fr/13/pdf/propositions/pion3829.pdf

Trois propositions essentielles pour garantir un déploiement équilibré du THD sur l'ensemble du territoire.



ALEXIS BAUD

LA STRATÉGIE DES OPÉRATEURS EN MONTAGNE

Bruno Janet, directeur des relations avec les collectivités locales, chez France Télécom Orange, et Cyril Luneau, directeur général de SFR Collectivités, ont feint de répondre à la question volontairement provocatrice de savoir si les montagnards sont une clientèle rentable. Les deux représentants des opérateurs de télécommunication ont indiqué

qu'ils sont prêts à faire bénéficier de leur expertise les collectivités de montagne dans leur projet de déploiement du THD. Bruno Janet a égrené la liste des communes de Haute-Savoie éligibles au THD déployé par Orange alors que Cyril Luneau promettait des annonces du groupe SFR très prochainement sur le THD.

Enfin, Jean-François Bureau, nouveau directeur des affaires institutionnelles et internationales d'Eutelsat, a présenté le satellite de nouvelle génération KA-SAT conçu dans l'objectif d'accroître les performances d'Internet haut débit en s'affranchissant des difficultés de couverture liées à la topographie des communes de montagne.

Vincent Descœur et Chantal Robin-Rodrigo : « L'arrivée du très haut débit ne doit pas induire d'inégalité de traitement entre les citoyens, qu'elle soit de nature géographique, technique ou économique. »